# VAULRUZ

# Commune de Vaulruz

# Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2024

<u>Présidence</u> : M. Patrice Jordan, syndic

<u>Citoyennes et citoyens présents</u> : 24 (dont 7 membres du Conseil communal)

Auditeur(s) sans droit de vote : Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 48 du 29 novembre 2024, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 66 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

# 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024

#### 2. Budget 2025

- 2.1 Budget du compte de résultats 2025 (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
- 2.2 Budget des investissements 2025
  - 2.2.1 Remplacement des compteurs d'eau (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.2 Conduite d'eau potable « Champ-Magnin » (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.3 Réfection du toit en tavillons Le Cergny 89A (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.4 Sur Rappaz, mise en conformité (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.5 Route de la Porte-des-Lions, pont Crédit d'étude (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.6 Eclairage public, mise en conformité
     (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.7 Halle de gymnastique, modification des luminaires (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
  - 2.2.8 Château, isolation du toit côté Molettes
     (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

#### 3. Planification financière 2025 – 2029, présentation

#### 4. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

M. Jordan demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme Caroline Conus et Yvonne Gobet scrutatrices.

# 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

# 2. Budget 2025

# 2.1 Compte de résultats 2025

		Budget 2025		Budget 2024			
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GENERALE	444'233.10	29'110.00	391'125.41	8'610.00		
01	Législatif et exécutif	102'424.40	0.00	99'174.40	0.00		
02	Services généraux	341'808.70		291'951.01	8'610.00		
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	138'559.00	60'293.02	136'342.43	60'743.02		
14	Questions juridiques	54'634.19	0.00	52'423.60	0.00		
15	Service du feu	77'894.41	60'293.02	78'442.78	60'743.02		
16	Défense	6'030.40	0.00	5'476.05	0.00		
2	FORMATION	1'663'684.46	9'950.26	1'609'079.62	9'950.26	1,472,628,70	
21	Scolarité obligatoire	1'460'894.01	9'950.26	1'421'070.72	9'950.26		
22	Ecoles spécialisées	176'190.45	0.00	164'008.90	0.00		
23	Formation professionnelle initiale	26'600.00	0.00	24'000.00	0.00		
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	125'727.66	37'527.77	121'103.65	37'527.77		28'527 00
32	Culture, autres	13'969.84	0.00	15'040.08	0.00		
34	Sports et loisirs	111'757.82	37'527.77	106'063.57	37'527.77		
4	SANTE	618'499.17	3'000.00	581'390.20	31000.00	520'636:80	3'000,00
41	Hôpitaux, EMS	362'641.80	0.00	351'067.20	0.00		
42	Soins ambulatoires	249'097.37	0.00	224'563.00	0.00		
43	Prévention	6'760.00	3'000.00	5'760.00	3'000.00	x 7007.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	588'642.45	1'200.00	551'917.90	1'200.00	515'786,15	1'160'00
52	Invalidité	330'876.90	0.00	318'844.15	0.00		
53	Vieillesse et survivants	9'500.00	1'200.00	8'500.00	1'200.00		
54	Famille et jeunesse	47'380.65	0.00	46'706.20	0.00		
55	Chômage	20'868.00	0.00	20'646.00	0.00	20,174	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	180'016.90	0.00	157'221.55	0.00		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	660'824.57	120'683.09	616'961.32	88'181.99		
61	Circulation routière	560'387.57	120'683.09	526'671.32	88'181.99		
62	Transports publics	100'437.00	0.00	90'290.00	0.00		
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAC	827'220.62	703'103.47	715'603.33	602'112.85		
71	Approvisionnement en eau	215'117.57	215'117.57	222'226.57	222'226.57		
72	Traitement des eaux usées	334'575.38	334'575.38	233'145.76	233'145.76		
73	Gestion des déchets	165'716.54	128'170.00	154'388.72	124'000.00	15869177	
74	Aménagements des cours d'eau	15'787.48	7'240.52	24'990.48	7'240.52		
77 79	Protection de l'environnement, autres (cimetière) Aménagement du territoire	20'183.09 75'840.56	4'000.00 14'000.00	9'979.70	3'500.00		2.600.00
13	Amenagement du territoire	73 840.30	14 000.00	70'872.10	12'000.00		
8	ECONOMIE PUBLIQUE	23'120.23	51'006.00	37'236.23	51'200.00	41'508 00	
81	Agriculture	8'479.23	24'806.00	8'429.23	25'000.00		
82	Sylviculture	9'441.00	26'200.00	23'707.00	26'200.00		
84	Tourisme	5'200.00	0.00	5'100.00	0.00		
9	FINANCES ET IMPOTS	88'661.03	4'071'943.00	73'932.44	3'869'445.00		
91	Impôts	5'000.00	3'271'013.00	5'000.00	3'071'275.00		
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	272'940.00	0.00	274'410.00		1914 - 27
95	Part aux recettes sans affectation, autres	2'835.00	113'400.00	2'807.00	112'300.00		
96	Administration de la fortune et des dettes (PF)	80'826.03	208'750.00	66'125.44	205'620.00		1.17 1450,000
97 99	Redistributions Postes non ventilables	0.00	500.00 205'340.00	0.00	500.00 205'340.00		
55							
	TOTAL		5'087'816.61	4'834'692.53	4'731'970.89		
	Excédent de charges	91'355.68		102'721.64			

- M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.
- M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

# Administration générale

Il y a très peu d'écart par rapport à 2024. Le montant des frais de perception par le canton a été augmenté car nous avons constaté que, plus on encaisse d'impôts, plus les frais sont élevés. Un autre point qui a augmenté est le personnel administratif, avec l'engagement d'une collaboratrice à 40% depuis le mois de juin. Cela n'avait par ailleurs par été prévu au budget 2024, M. Bovigny annonce d'ores et déjà un dépassement dans les comptes 2024. Nous avons également quelques frais supplémentaires en raison du changement de fournisseur informatique, Dataconsulting, nous passons de CHF 12'000.00 à CHF 20'000.00.

# Ordre et sécurité publique

Il y a une faible augmentation de CHF 2'000.00 dans les charges. Les points principaux sont la participation au service des curatelles qui reste assez stable et notre participation au Secours Sud Fribourgeois pour le service du feu (CHF 17'600.00). Les taxes représentent la majorité des revenus (CHF 46'000.00) mais sont reversées à l'association Secours Sud Fribourgeois.

#### **Formation**

La formation représente 1/3 de notre budget. Il y a une progression dans les charges de 3.4%. Les principales augmentations sont les dépenses cantonales liées à l'école primaire (+ CHF 7'000.00), la participation du cercle scolaire Vaulruz-Sâles pour CHF 148'409.00 (+ CHF 9'000.00) et la participation au cycle d'orientation pour les frais d'exploitation (+ CHF 16'000.00). Les charges précitées sont des charges liées. Nos charges propres pour nos bâtiments scolaires sont assez fixes, CHF 353'417.00 de charge dont CHF 261'825.00 de frais d'amortissement et d'intérêt pour l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment scolaire. L'an prochain, la centrale téléphonique devra être remplacée ainsi qu'une partie de l'éclairage de secours à l'intérieur du bâtiment. La participation aux institutions spécialisées se monte à CHF 167'735.00 (+ CHF 12'000.00).

#### Culture, sports et loisirs

Les charges et les produits sont plutôt stables par rapport à l'an dernier. Il y a surtout les amortissements pour le bâtiment de la halle de gym. Et dans les recettes, il y a la location pour l'AES ainsi qu'une nouvelle recette pour la location du terrain de foot que nous louons au FC la Sionge. La commune s'occupe de l'entretien du terrain et facture une location au FC la Sionge.

#### Santé

Il y a une augmentation de 6.38%. Cela s'explique principalement par l'augmentation de la participation communale aux frais financiers pour les EMS, nous passons de CHF 72'800.00 à CHF 82'500.00 ainsi que les soins ambulatoires, où notre part au RSSG pour les indemnités forfaitaires passe de CHF 52'850.00 à CHF 69'845.00.

#### Prévoyance sociale

Il y a 6.65% d'augmentation par rapport à 2024. Les points importants sont la participation aux institutions spécialisées pour CHF 330'876.00 et la participation au service social régional, CHF 171'993.00.

#### Trafic et télécommunications

Pour les routes communales, il y a aussi une augmentation mais tant du côté des charges que des revenus. Les augmentations par rapport à l'an dernier sont l'entretien des routes, la route des Molettes va être refaite. M. Borcard, conseiller communal en charge des routes précise qu'il ne s'agit pas d'une réfection complète mais bien de taconnages. A la route des Ponts-d'Avau, les TPF vont refaire le pont qui passe par-dessus la ligne de chemin de fer. Il y a environ 10 ans, la commune avait hésité à le refaire et cela est finalement une bonne chose puisque les TPF qui prévoient des travaux sur la ligne, le refont à leurs frais. Il y a cependant les accès et la route à refaire. Il y a également un point plus important que l'an dernier. L'entretien des véhicules (révision de la saleuse et service du Pony), on passe de

CHF 3'300.00 à CHF 10'200.00. Du côté des revenus, c'est d'une part les loyers encaissés pour la location du bâtiment du service du feu (CHF 40'010.00 par an) et d'autre part une nouvelle recette, l'énergie solaire qui est réinjectées dans le réseau avec les panneaux solaires de la voirie. Il est prévu CHF 30'000.00 mais cela sera peut-être variable en fonction des informations du Groupe E sur les tarifs. Notre part aux dépenses cantonales pour le trafic régional a également augmenté (+ 11%).

#### Protection et aménagement de l'environnement

Il y a également une augmentation tant du côté des charges (+ CHF 112'000.00) que des revenus (+ CHF 120'000.00). C'est un chapitre qui devra s'équilibrer. Pour l'approvisionnement en eau, les charges sont légèrement plus basses que l'an dernier. Les amortissements des immobilisations que l'on a représentent CHF 86'000.00 sur les CHF 215'000.00. Ce chapitre est autofinancé par les taxes de l'eau. Nous revoyons actuellement le règlement communal de l'eau car avec les travaux prévus dans les captages à la suite des différents contrôles du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV, le prix de la facture d'eau devra être revu. Du côté des eaux usées, il y a une légère augmentation mais ce chapitre est également autofinancé avec les taxes. Il y a la participation aux frais de la STEP qui est de CHF 147'710.00. Il y a des prélèvements et des attributions aux réserves mais cela ne change pas le résultat du compte.

Pour la gestion des déchets, il y a une augmentation des charges de CHF 11'000.00. Il y a eu l'engagement de deux personnes pour renforcer notre équipe tant à la déchetterie qu'à la voirie, M. Jean Michel Castella et M. Jean-Marc Seydoux. Nous avons été soumis à la TVA pour la gestion des déchets depuis plus de 7 ans. Jusqu'à maintenant la TVA était supportée par la commune et n'avait pas été reportée sur la taxe de base. Nous arrivons en limite de couverture selon la loi et devons, dès 2025, refacturer la TVA aux utilisateurs. La taxe de CHF 70.00 sera augmentée de 8.1%. Cela permet de ne pas modifier le montant de la taxe de base. Il y aura également les ristournes de recyclage qui vont diminuer, notamment celle du verre.

Pour le cimetière, des travaux sont prévus pour CHF 14'500.00. Il s'agit de terminer la réfection du mur qui longe le cimetière et la création d'un jardin des souvenirs.

#### **Economie**

Nous sommes en dessous des années précédentes car il n'y a pas de travaux spécifiques sur les pistes forestières de prévu avec le triage forestier. M. Bovigny indique que notre participation au Syndicat des chemins alpestres et forestiers de la rive gauche de la Trême se monte à CHF 4'591.00.

#### Finances et impôts

Nous avons été prudents mais tout de même optimistes pour ce qui est des impôts des personnes physiques, on prévoit CHF 2'350'000.00 de revenus, il s'agit à peu près du montant facturé en 2024. Il s'agit du montant prévu pour les impôts 2024 et les années antérieures, tout doit être regroupé dans le même compte. Nous avons également été moins frileux sur les impôts des personnes morales. Cela avait été diminué au moment du Covid et autres guerres mais on voit que nos entreprises sont saines et qu'elles fonctionnent bien. Il y avait CHF 70'000.00 au budget 2024, il y a CHF 115'000'00 au budget 2025. La péréquation financière nous amène environ CHF 273'000.00. La part sur l'impôt cantonal sur les véhicules est de CHF 113'400.00. Il y a peu de différence dans les autres postes hormis la cabane des Tourbières où il est prévu l'installation de panneaux phoniques pour CHF 10'000.00. Il y a également les loyers encaissés pour nos différents biens et pour finir le prélèvement sur la réserve de réévaluation de CHF 205'340.00 qui dure encore quelques années.

Le total des charges est de CHF 5'179'172.29 pour CHF 5'087'816.61 de produits, soit un excédent de charges de CHF 91'355.68 qui correspond à 1.8% des revenus ce qui est tout à fait dans la moyenne des budgets présentés les années précédentes.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le 29 novembre 2024 afin de consulter et analyser le budget 2025 que notre commune présente ce soir.

Comme toujours, nous pouvons vous garantir que le Conseil communal a fait un très grand et minutieux travail afin de présenter un budget de fonctionnement 2025 ceci avec la plan comptable MCH2. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2025 avec un total de dépenses de CHF 5'179'172.29 et des recettes de CHF 5'087'816.61 soit un excédent de charges de CHF 91'355.68.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget du compte de résultats 2025 au vote. Le budget du compte de résultat 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### 2.2 Budget des investissements 2025

# 2.2.1 Remplacement des compteurs d'eau

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

Le remplacement des compteurs d'eau répond à un double besoin. Nos compteurs d'eau commencent à être obsolètes d'un point de vue technique et surtout par rapport à la nouvelle loi sur la protection des données qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Cette loi est très exigeante en ce qui concerne la protection de la sphère privée et il n'est malheureusement pas possible, avec les compteurs actuels, de sécuriser les données de manière optimale et comme cela doit être fait. C'est pour cela que le Conseil communal vous soumet l'achat de 310 compteurs pour CHF 110'000.00. Nous n'avons pas vraiment le choix d'un point de vue technique et règlementaire de procéder à ce changement.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Remplacement des compteurs d'eau :

Coût de l'investissement CHF 110'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 5'500.00 durant 20 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## 2.2.2 Conduite d'eau potable « Champ-Magnin »

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

D'un point de vue technique la demande répond à un besoin de mettre à neuf la conduite d'eau avec la mise en place d'une borne hydrante. Des travaux vont être effectués par l'AVGG pour le projet des TPF. L'idée est de profiter de l'intervention du personnel déjà sur place pour effectuer ces travaux et ainsi remettre à neuf notre conduite, sur laquelle il y a déjà eu deux réparations. Cela permettra de garantir la fiabilité de l'approvisionnement en eau dans le secteur, en sachant qu'il y a de futures constructions prévues. Un devis a été effectué par l'entreprise RIBI SA pour un montant de CHF 34'000.00.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Conduite d'eau potable « Champ-Magnin » :

Coût de l'investissement CHF 34'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 1.25 %, soit un montant annuel de CHF 425.00 durant 80 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

#### 2.2.3 Réfection du toit en tavillons Le Cergny 89A

M. Jordan donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

Cela fait 31 ans que le toit n'a pas été refait. Ce toit s'est dégradé à la suite de plusieurs évènements météorologiques, notamment en 2021. Après une vision locale avec l'ECAB, qui nous octroie une subvention de CHF 19'048.45, et si nous ne souhaitons pas une dégradation de notre alpage au niveau de la charpente, M. Chatelan propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement pour un montant total de CHF 90'000.00 subventionné par l'ECAB. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

M. Michel Chollet se récuse.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Réfection du toit en tavillons Le Cergny 89A :

Coût de l'investissement net CHF 90'000.00. Cet investissement sera financé par une subvention de l'ECAB (CHF 19'048.45) et par les liquidités courantes (CHF 70'951.55). Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 3 %, soit un montant annuel de CHF 2'700.00 durant 33 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

M. Michel Chollet rejoint la salle et remercie les citoyens et le Conseil communal pour la validation de cet investissement.

### 2.2.4 Sur Rappaz, mise en conformité

M. Jordan donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

Notre gite doit répondre aux exigences de la protection des eaux. Le service de l'agriculture nous demande de supprimer la courtine tout près du ruisseau. En accord avec notre locataire et à la suite de plusieurs entretiens, nous avons décidé de faire un mur au fond de l'écurie et de faire couche profonde ce qui permettra d'enlever les fumiers de manière mécanisée et de ne plus les déposer à l'extérieur. Nous profitons aussi de retoucher les parois extérieures endommagées et de les remettre en état. Cet investissement se monte à CHF 50'000.00.

M. Gaétan Chollet se récuse.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Sur Rappaz, mise en conformité:

Coût de l'investissement CHF 50'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 3 %, soit un montant annuel de CHF 1'500.00 durant 33 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

- M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.
- M. Gaétan Chollet rejoint la salle et remercie les citoyens et le conseil communal.

# 2.2.5 Route de la Porte-des-Lions, pont - Crédit d'étude

- M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable.
- M. Borcard fait remarquer que le goudron de cette route est en mauvais état depuis un certain nombre d'années. Sur cette route, il y a cet ouvrage qui a dû être étayé à l'époque de la construction de la ferme de la Chenaletta. Nous ne souhaitons pas refaire une route sans que cet ouvrage ne supporte le poids d'un camion de 40to. Nous nous sommes renseignés mais sommes arrivés à la conclusion qu'un bureau d'ingénieur devait nous faire une offre. Cette dernière se monte à CHF 25'000.00. Cette offre comprend une étude complète avec l'analyse d'un laboratoire spécialisé, si cela est nécessaire. M. Borcard espère que cela ne sera pas nécessaire et que le coût final de l'investissement soit un peu plus bas.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

# Route de la Porte-des-Lions, pont - Crédit d'étude :

Coût de l'investissement CHF 25'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 2'500.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

# 2.2.6 Eclairage public, mise en conformité

M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable.

Nous serons soumis à une nouvelle règle dès 1er janvier 2028 pour l'éclairage public. L'idée est de consommer mieux, moins et de faire plus de coupures. Pour ce faire, nous avons établi un plan directeur de notre éclairage public qui nous a donné un certain nombre d'informations. Nous n'avions presque pas de LED dans le village et le système, avec la manière dont il est câblé, ne nous permet pas de faire des coupures comme nous le devons. Un devis de CHF 220'000.00 nous a été transmis pour remettre cet éclairage aux normes. C'est bien de la faire maintenant car beaucoup de communes sont concernées et les coûts ont tendance à augmenter. Il y a 169 points lumineux dont 12 LED sur la commune. L'ensemble de l'installation sera remplacé et certains points lumineux seront équipés pour faire de la gestion, soit pour pouvoir faire des coupures comme on le souhaite.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Eclairage public, mise en conformité :

Coût de l'investissement CHF 220'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 11'000.00 durant 20 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs calculés à 2 %, respectivement un montant annuel de CHF 4'400.00. La commission financière donne, à la majorité des membres présents, un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté par 22 voix et 2 abstentions.

# 2.2.7 Halle de gymnastique, modification des luminaires

M. Jordan donne la parole à M. Erni, conseiller communal responsable.

Le but de cet investissement constitue en un changement du mode de luminaire. C'est-à-dire de passer du néon au LED. Pour comprendre le choix de cet investissement, il faut remonter au 25 août 2023, date à laquelle une directive de l'union européenne interdit l'importation et la production de néons pour les pays membre de l'EU ainsi que pour la Suisse. Cette directive ayant pour but d'éliminer toute substance toxique, a sonné le glas du néon. Afin de se conformer à cette nouvelle directive, le Conseil communal a opté pour un changement de l'éclairage en une fois en espérant une meilleure efficience en matière écologique.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

# Halle de gymnastique, modification des luminaires :

Coût de l'investissement CHF 49'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 2'450.00 durant 20 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

# 2.2.8 Château, isolation du toit côté Molettes

M. Jordan donne la parole à Mme Deschenaux, conseillère communale responsable.

Cet investissement a pour but de pérenniser et rendre plus durable notre château. Ethologie et économie étant le centre de nos vies respectives, il faut savoir que le coût annuel en matière de chauffage ne cesse d'augmenter d'années en années. En 2023, cette charge a dépassé les CHF 30'000.00. Il s'agit de renforcer l'isolation du château. Ceci se fera par le toit. Deux pans sont concernés, côté cour et côté Molettes. Il y aura le démontage de la toiture existante, la ferblanterie et la sous couverture. Puis nous profiterons des échafaudages pour refaire le mur côté Molettes avec un décrépissage et un crépissage avec un mélange à la chaux, ciment et sable. Il faut savoir que ces rénovations et améliorations se font avec l'accord du service des biens culturels, il n'est pas possible de réaliser ces travaux avec n'importe quels matériaux. Ces travaux pourront être réalisés en automne 2026 soit dans deux ans. Les réservations actuelles tenues par la société coopérative du château ne permettent pas de prévoir les travaux plus tôt. Dans notre investissement, il est compté une éventuelle augmentation des prix de matériaux et de la TVA.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

#### Château, isolation du toit côté Molettes :

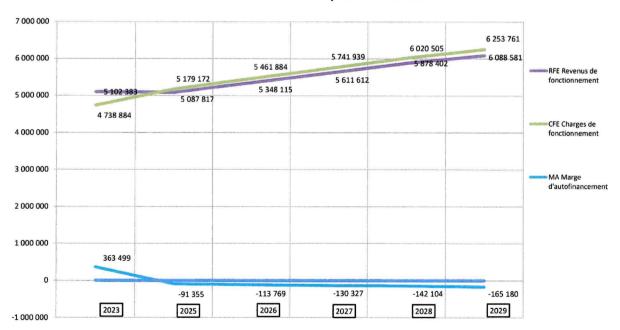
Coût de l'investissement CHF 145'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. Ce bien faisant partie du patrimoine financier, il n'y a pas d'amortissement comptable. Les intérêts passifs calculés à 2 % représentent un montant annuel de CHF 2'900.00. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

- M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.
- M. Jordan procède au vote final global du budget de compte de résultat et des investissements. Cela est validé à l'unanimité.

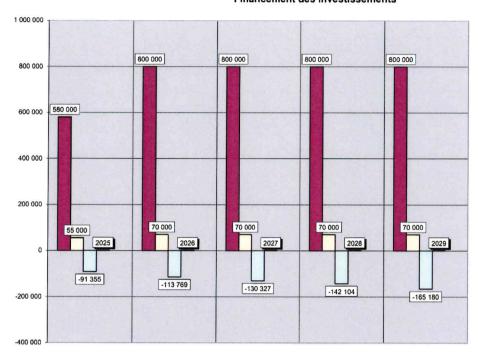
# 3. Planification financière 2025 - 2029, présentation

- M. Jordan précise que la planification financière est uniquement présentée mais n'est pas soumise au vote de l'Assemblée communale. M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic.
- M. Bovigny informe qu'il s'agit d'un outil de travail à disposition du Conseil communal pour prévoir les investissements et leurs conséquences ainsi que les hausses de charges prévues et estimées avec de hypothèses pour le futur. Cette planification a été établie et adoptée par le Conseil communal ainsi que présentée à la commission financière. Elle doit désormais être présentée à l'Assemblée communale.
- M. Bovigny rappelle que le Conseil communal part toujours sur une base de chiffres connue, soit les comptes 2023 avec un résultat de CHF 363'499.00 et le budget 2025 voté lors de cette assemblée avec un excédent de charges de CHF 91'355.68. M. Bovigny présente en détail la planification financière suivante :

#### Evolution du compte de résultats



#### Financement des investissements



■ DI Dépenses d'investissements
□ RI Recettes d'investissements
□ MA Marge d'autofinancement

Des hypothèses et prévisions ont été faites. Par exemple, l'évolution du nombre d'habitants a été estimée à 50 habitants supplémentaires par ans. Cette estimation tient compte également des futures constructions. Cela permet d'arriver à 1380 habitants en 2029 à Vaulruz. Ceci a une incidence car les charges et les recettes sont calculées par habitant. Pour indication, pour 50 habitants, cela représente une augmentation annuelle de CHF 120'000.00 pour les charges et CHF 150'000.00 pour les recettes. Cela signifie que si l'estimation est correcte et qu'il y a effectivement 50 habitants de plus par ans, notre compte de charges et de recettes devient bénéficiaire. Cela s'explique par le fait que nos infrastructures sont en bon état et qu'il n'y a pas de grosses dépenses prévues dans le compte de résultats.

Il est également nécessaire d'estimer l'évolution des charges et des recettes. Avant, l'augmentation des charges était estimée à +3% annuel. Avec ce qu'on voit ces dernières années, l'augmentation a été estimée à +4% annuel de charges. Pour nos recettes, nous étions à +2.5% et nous sommes montés à +3%. Avec ceci, les investissements prévus doivent également être pris en compte tant ceux qui ont été votés ce soir mais également ceux qui sont encore en projet. Il y a par exemple le projet de réaménagement de la déchetterie qui est en cours d'élaboration, le souhait également de refaire quelque chose à l'hôtel-de-ville. Tout cela est ajouté à la planification pour nous donner l'évolution de nos charges et de nos recettes. Si ces prévisions sont justes, notre budget du compte d'exploitation des années à venir va en se péjorant pour atteindre en 2029 : - CHF 165'180.00. Ces réflexions sont faites années après années afin de rester au plus proche de la réalité. En général, les prévisions sont assez justes. Cela signifie que s'il n'est pas possible de trouver des rentrées financières pour diminuer nos emprunts aux banques (ce qui diminuerait nos charges d'intérêts), on s'approche gentiment d'une limite au-delà de laquelle une hausse d'impôts devrait être envisagée. A voir l'an prochain ce que disent les chiffres et si nos hypothèses ont été correctes.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux questions.

M. Guy Dunand: souhaite savoir s'il a été tenu compte, avec la prévision de l'augmentation de la population (1380 habitants), que nos écoles seront peut-être trop petites, qu'il n'y aura pas assez d'eau, que la déchetterie devra être plus grande, de même pour les accueils extrascolaires, etc.

M. Bovigny confirme qu'un montant pour un agrandissement de la déchetterie a été pris en compte, le projet est encore en cours d'élaboration mais sera présenté lors d'une prochaine assemblée. Pour l'eau, la quantité et la qualité est stable, avec le puit du Diron. On a vu lors des années plus sèches, il a été possible de pomper l'eau et nous ne sommes jamais descendu à moins de 1 m / 1.50 m du niveau limite.

Il n'y aura donc rien de particulier à prévoir pour l'eau. Notre réseau d'eau est bien entretenu, on voit qu'au fur et à mesure que nous avons des opportunités, on réalise les travaux nécessaires. Il n'y aura pas de grands frais relatifs aux nouvelles constructions tant pour l'arrivée d'eau que l'évacuation des EU et EC car les constructions prévues sont dans un périmètre déjà équipé. Pour l'école, c'est possible qu'il y ait des frais supplémentaires, cela est en cours d'étude avec la commune de Sâles pour voir les besoins du cercle scolaire en fonction de l'évolution des deux villages. On essaye de tenir compte du plus grand nombre de choses connues.

Il n'y a pas d'autre question, M. Jordan passe au point suivant.

#### 4. Divers

#### Commune unique en Gruyère

M. Jordan souhaite transmettre des explications au sujet du projet de commune unique en Gruyère qui, comme chacun le sait, a été refusé. L'ensemble des syndics des communes gruériennes ainsi que M. le Préfet se plaisent à relever la correction des débats lors des diverses séances d'informations. Mais ce n'est pas parce que la commune unique ne verra pas le jour que pourtant rien ne va changer au sujet de la gouvernance communale. Pour information, nous avons déjà une conférence de tous les syndics présidée par M. le Préfet et nous nous rencontrons environ une fois par trimestre et lors de la dernière rencontre de l'année, nous convions également les députés pour relayer les soucis des communes au niveau cantonal.

Pour ce qui est de la gouvernance des communes, une commission vient de voir le jour. Elle est composée d'un syndic par région et M. Jordan a l'honneur d'avoir été désigné par M. le Préfet pour représenter les trois communes du secteur Sionge. Il y a aussi une commission des finances, c'est le syndic de la commune de Sâles qui représente la Sionge. Il est bien clair que tout ne reste pas figé et que des adaptations entre communes restent possibles. Tout le monde a bien senti qu'une commune unique c'était trop grand mais il y a tout de même des choses à faire et de bonnes collaborations. C'est pour cela que les syndics mettent cette méthode de travail en avant. Nous le vivons déjà dans le secteur Sionge, nous avons une très bonne entente avec nos deux voisins.

#### Service des ambulances

M. Jordan avait déjà communiqué des informations au sujet du service des ambulances lors de la dernière assemblée communale. La procédure de gré à gré exceptionnelle a été lancée, il n'y a pas eu d'opposition ce qui signifie que les plans du projet sur la parcelle à Antiglio SA ont pu être affinés. Une assemblée extraordinaire pourra être organisée en début 2025 pour présenter aux 52 communes des 3 districts du Sud, un crédit d'engagement. Le service des ambulances pense pouvoir emménager dans les nouveaux locaux fin 2026. M. Jordan précise que l'ensemble des votes ont toujours été positifs à l'unanimité des communes des 3 districts du Sud.

#### Grillades villageoises et journée du 1er août

M. Jordan remercie au nom de tous la société de jeunesse et la commission Senior+ pour l'organisation des grillades villageoises du 1<sup>er</sup> août dernier. Ça a été un succès, il y a eu beaucoup de monde et il a déjà été décidé de renouveler la manifestation en 2025.

#### Nouveaux citoyens et personnel communal

Lors du traditionnel souper du personnel, nous invitons aussi les jeunes nouveaux citoyens. C'est dommage que sur 11 personnes invitées, seulement 3 étaient présentes, une était excusée et pas de nouvelle des 7 autres. Nous continuons tout de même à inviter les nouveaux citoyens car ceux qui viennent ont le droit d'avoir leur soirée.

Lors de cette soirée nous avons eu l'honneur de remercier des collaborateurs et collaboratrices pour leur fidélité sans faille à notre commune.

Après plus de 32 ans de service à la conciergerie des écoles, Mme Martine Roch-Fahrni ouvre un nouveau chapitre de sa vie, puisque l'heure de la retraite a sonné. Mme Alicia Yerly la succède, vous la connaissez déjà puisqu'elle travaille aussi dans ce bâtiment en tant que concierge.

Nos vives félicitations ont aussi été adressées à Mme Martine Roch-Pichonnaz pour ses 30 ans de service dans ce bâtiment ainsi qu'à notre cher ingénieur de ville, M. Bernard Rouiller qui fête ses 20 ans de service.

Après quelques années, M. Léonard Deschenaux qui est étudiant, a émis le veux de cesser son activité en tant que surveillant de la déchetterie. Nous le remercions et souhaitons la bienvenue à M. Jean-Marc Seydoux. En début d'année M. Jean Michel Castella a aussi été engagé comme surveillant de la déchetterie et il s'occupe aussi de la fauche du terrain de sport. Un grand merci à toutes ces personnes dévouées.

M. Jordan demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

#### Cabane des Tourbières

<u>M. Guy Dunand</u> fait remarquer que la commune a effectivement une cabane des Tourbières qui est bien et fonctionnelle mais propose de l'équiper avec un frigo plus grand car c'est une cabane pour 50 personnes et le frigo est un peu petit. Il demande également s'il serait possible d'ajouter un bon aspirateur. Le conseil communal prend acte.

#### Qualité de l'eau potable

M. Guy Dunand demande également si la commune met toutes les informations nécessaires quant à la qualité de l'eau en sachant que cela est une obligation légale. M. Bernard Rouiller, fontainier, répond que les informations qui doivent être légalement transmises quant à la qualité de l'eau le sont par le biais du journal communal. Le SAAV contrôle que cela soit appliqué et contrôle dès lors notre article. M. Jordan confirme qu'avec l'eau qui vient de nos forêts, nous n'avons pas les mêmes risques que les communes qui ont leurs sources en plaine.

#### Château de Vaulruz

M. Dominique Gobet remercie l'Assemblée communale pour avoir accepté l'investissement du Château et profite également de renseigner sur les activités de ce dernier. Les occupations du Château sont excellentes. Il y a toujours une collaboration très étroite avec la commune qu'il profite de remercier. Les délégués communaux participent à l'ensemble des comités. Tout fonctionne bien, il y a eu beaucoup d'investissements à l'intérieur du Château, notamment pour améliorer la qualité de l'accueil des clients.

M. Jordan remercie ses collègues du Conseil communal et le personnel pour le travail accompli tout au long de l'année.

M. Jordan rappelle la vente de sapins ce vendredi 13 décembre.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt l'assemblée à 21h00. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes et une excellente santé.

a secrétaire

Elsa Gambon

Le président

Patrice Jordan